



DIZY, le 06 mai 2025

Mesdames, Messieurs  
les membres du Conseil Municipal

## Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du conseil municipal qui se déroulera :

**Le mardi 13 mai 2025 à 18 h 30**  
Salle du Conseil

### ORDRE du JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025
- Autorisation de signature d'une convention de servitude de passage d'une canalisation souterraine avec ENEDIS
- Échange parcellaire commune de Dizy société FINAMUR
- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue entre la CAF de la Marne et la CCGVM (période 2025-2029)
- Fonds de concours éclairage public au profit de la C.C.G.V.M.
- Tarifs périscolaires rentrée 2025/2026 et approbation du règlement intérieur des accueils périscolaires
- Frais de scolarité – Saint Imoges
- Remboursement achat mange-debout
- Approbation Charte 2025-20240 PNR de la Montagne de Reims
- Demande de subvention remplacement gazon synthétique terrain multisports
- Demande de subvention remplacement aire de jeux du Jard
- Minoration exceptionnelle du tarif de location de la salle des fêtes en raison d'incidents techniques perturbateurs le 12/04/2025
- Autorisation de vente de la parcelle AD1 appartenant au domaine privé de la commune
- Informations et questions diverses

Dans l'attente du plaisir de travailler ensemble, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Antoine CHIQUET



### DESTINATAIRES :

Monsieur CHIQUET Antoine  
Madame LAFOREST Maryline  
Monsieur LOURDELET François  
Madame BERTHIER Lise  
Monsieur ROUSSEAU Bernard

Madame ROUSSEAU Sylvie  
Madame VAUTRAIN Béatrice  
Madame ANDRY Marie-Christine  
Madame CUGNART Odile  
Monsieur VELTZ Patrice  
Monsieur TELLIER Michel

Monsieur BRUNEL Régis  
Monsieur BERNARD Benoît  
Madame DIART Sylvie  
Monsieur DUMAS David  
Madame GOBANCÉ Gaëtane  
Monsieur LORENTZ Florian  
Monsieur LAGARDE Valentin